

## +RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **DÉCISION DU MAIRE N° 2025/01/14**

Objet : 14 - Signature d'une convention avec M. Alain REVET, Président de l'Association TRAC de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. Alain REVET, Président de l'Association TRAC de Vire Normandie de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker »,

## Décide

De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec M. Alain REVET, en sa qualité de président de l'Association TRAC de Vire, 1 Rue des Halles, 14500 Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker », le vendredi 7 mars 2025 de 15h30 à 23h00 pour l'organisation d'un concert d'Alain REVET à l'occasion de la sortie de son dernier CD, et ce, à titre gracieux, comme prévu pour les associations de Vire Normandie à but non lucratif et concourant à un intérêt culturel général une fois par an en 2025.

Fait à Vire Normandie, le 21 janvier 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250124-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2025 Publication : 24/01/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2025/01/14 du 21 janvier 2025

